



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2024 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 06 mai 2024, Nous, Pascal LECLAIR, Maire de la Commune de Nogent-sur-Eure, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 15 mai 2024 à 19h00 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal du 10/04/2024,
- Loyers « les Vignes »
- Décision modificative
- Festivités 2024 (14/07 ; arbre de Noël)
- Etude des devis pour le lancement des investissements 2024
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Pascal LECLAIR, Franck NEVEU, Cédric RENOU, Asma FEKHAR, Jocelyne JAMOIS, Cyril DESCHAMPS, Christian BELLIER, Laure LAILLE, Laurent SCHWIZGEBEL.

Etaient absentes excusées ayant donné pouvoir : Anca ADAM donne pouvoir à Franck NEVEU

Secrétaire de séance : Madame Laure LAILLE, désignée en vertu des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2024

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024.

Mme JAMOIS regrette que le procès-verbal n'ait pas été transmis aux membres du Conseil avant le mardi 14 mai 2024, puisqu'elle est venue en mairie le signer le 17 avril 2024 et que l'affichage a été effectué dans la foulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Loyers « les Vignes »

Monsieur le Maire propose un loyer identique de 250 € pour la location des terrains à Mme LAHALLE ainsi qu'à la société ELO.

Mme JAMOIS, pense que le loyer concernant le terrain occupé par Mme LAHALLE devrait être identique à celui que percevait l'ancien exploitant, soit 350 €.

Après divers échanges, il a été décidé à l'unanimité, qu'à compter du 1er Juillet 2024 serait fixé un loyer annuel de 350 € à Mme LAHALLE.

Concernant le terrain occupé par la société ELO, les échanges n'ont pas permis de s'accorder sur un montant.

Monsieur le Maire propose à chacun, de se renseigner sur les pratiques appliquées pour ce type d'occupation. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

Décision modificative

Monsieur le Maire explique qu'il a été demandé à la commune de reverser la somme de 3 320.31 € de taxe d'aménagement perçue en sus. La ligne d'imputation de cette dépense n'ayant pas été ouverte au budget, il y a lieu d'établir une décision modificative pour palier à cette dépense. Il propose d'ouvrir une ligne de 3 500 € au compte 10226 en investissement et de diminuer le compte 2111 – Terrains nus de 3 500 € soit un montant de 167 544.23 €.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE cette décision modificative.

Festivités 2024 (14/07 : arbre de Noël)

Monsieur le Maire évoque les festivités du 14 Juillet 2024 et de l'arbre de Noël, précisant qu'il est urgent de réserver les artistes intervenants.

Mme FEKHAR propose de trouver elle-même l'intervenant pour le 14 juillet 2024.

Concernant l'arbre de Noël, les dates retenues sont le 7 ou le 14 décembre 2024, l'intervenant sera identique à celui de l'année dernière. Monsieur le Maire prendra contact avec lui pour connaître ses disponibilités mais il précise que s'il n'est pas disponible, il faudra recourir à un autre intervenant.

Le conseil s'accorde sur ces décisions.

Etude des devis pour le lancement des investissements 2024

Monsieur le Maire, présente, les différents projets d'investissements prévus au budget afin de les mettre en œuvre.

- Voirie à Trizay : inversion des stops et création de passages piétons.

Les travaux ont été réalisés. Malgré « quelques remarques », il n'y a pas lieu de revenir sur ces points.

- travaux d'électricité à la salle communale : il est décidé de se limiter aux obligations en matière de législation. Une décision finale sera prise dès lors qu'un second devis sera proposé.

- L'échelle permettant l'accès à la toiture de la salle communale, a fait l'objet de deux devis. Après étude, il est décidé de retenir l'entreprise « l'étancheur » pour réaliser ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE ce choix ainsi que la signature du devis à 9 voix pour et une abstention.

- L'employé communal souhaite avoir un nettoyeur haute pression, le conseil s'accorde, sur le fait que, compte tenu de la fréquence de son utilisation, une location soit plus appropriée. Il en est de même concernant l'achat d'un broyeur de végétaux proposé par Monsieur le Maire.

- Le remplacement de certaines chaises à la salle communale, proposé par Monsieur le Maire, est également reporté.

- Concernant, l'aire de jeux, après étude des différents devis présentés par M NEVEU, le conseil s'est accordé sur le choix de l'entreprise « evo-ludik ».

Mme FEKHAR, a échangé avec le commercial, et propose de faire un mix entre deux propositions de cette même société. Elle se charge de demander un nouveau chiffrage allant en ce sens.

Monsieur le Maire propose de réunir un Conseil spécifique, lorsque les éléments concernant l'électricité de la salle communale et de l'aire de jeux seront parvenus et ce dans le but de finaliser l'ensemble.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande les disponibilités des élus concernant l'organisation des élections Européennes du 09 juin prochain.

Après échanges les tours de garde s'établissent comme suit :

	Enveloppes	Urne/Emargement
8 h à 10 h 45	M DESCHAMPS	M LECLAIR
10 h 45 à 13 h 30	M BELLIER	MME JAMOIS
13 h 30 à 16 h 15	M RENOU	MME LAILLE
16 h 15 à 19 h	MME FEKHAR	M NEVEU

Il a également été évoqué :

- L'état de l'église.
- La date de l'opération « l'agglomération fait son nettoyage » reporté au 21.09.2024.
- Mme LAILLE demande des explications, sur le fait que le permis de construire qu'elle a déposé ait fait l'objet d'un examen approfondi qui a duré plus d'1h30, alors que celui-ci était refusé. Elle qualifie, également, les propos diffusés sur le « Blog » de diffamatoires. M BELLIER lui reproche de ne s'investir que sur les sujets qui l'intéressent personnellement.
- Mme FEKHAR évoque la largeur insuffisante du trottoir dans le virage de la Mairie allant jusqu'à l'école.
- M. DESCHAMPS demande que la peinture blanche soit utilisée par M SEGOUIN pour tracer à nouveau les lignes de stationnements du parking de la salle communale.
- L'urgence de sécuriser l'abris bus de Trizay

Fin de séance : 21h00

La secrétaire de séance,
Laure LAILLE



Le Maire,
Pascal LECLAIR

